

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation
Le 6 novembre 2023

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **22**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **TREIZE NOVEMBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Lionel COMBET
Monsieur Christophe JAL
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Yves MORVAN
Monsieur André TOGNET

procuration à Madame Michèle CLEMENT
procuration à Madame Joëlle CARRON
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ROCHETTE

OBJET : APPROBATION DES TARIFS 2024 DE LA CHAMBRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE

Le Président rappelle que par délibération du 2 février 2023, le Conseil communautaire a confié l'exploitation de la chambre funéraire intercommunale de Saint-Etienne-de-Cuines à la société d'économie mixte Pompes Funèbres de Chambéry et Communes Associées (PFCCA) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Le Président rappelle que l'article 18 du contrat de DSP stipule que :

- o La politique tarifaire pratiquée par le délégataire sera élaborée annuellement par le délégataire et soumise pour approbation au Conseil communautaire.
- o Le délégataire soumettra à la Communauté de communes sa proposition tarifaire chaque année avant le 31 octobre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.
- o Les tarifs feront l'objet d'une approbation par le Conseil communautaire dans les deux mois qui suivent. Au-delà de ce délai et en l'absence de délibération du Conseil communautaire, les tarifs proposés seront considérés comme approuvés de manière tacite par la Communauté de communes.

Le Président indique que les tarifs 2024 font l'objet d'une augmentation de 5 % par rapport à 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 de la SEM PFCCA concernant la chambre funéraire intercommunale de Saint-Etienne-de-Cuines, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Christian ROCHETTE

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. : 04 79 58 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : http://www.la4c.fr



CHAMBRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE DE SAINT-ETIENNE DE CUINES

TARIFS 2024 *

	Tarifs 2024	
	H.T	T.T.C
Frais de dossier	31,39	38
Admission en journée	164,55	197
Case réfrigérée/forfait	107,48	129
Admission nuit et jour férié : majoration de 25%	205,46	247
Mise à disposition permanente d'un salon	208,31	250
Dépôt cercueil fermé en salon/forfait	114,14	137
Ouverture cercueil hermétique	155,04	186
Toilette mortuaire	121,75	146
Soins de conservation	280,60	337
Soins de conservation jours fériés et après 18h Majoration de 30 %	359,55	431
Ablation pacemaker	112,24	135
Personnel à l'habillage	69,44	83
Personnel au service Opérateur P.F extérieur	52,32	63
Salle de cérémonie	89,41	107
Salle de soins	71,34	86
Table réfrigérante	45,66	55
Ordonnateur à la cérémonie civile	137,50	165
Ordonnateur à la cérémonie religieuse	115,83	139
Ordonnateur accueil des familles	58,33	70

*sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal de Chambéry du 18 décembre 2023, incluant une augmentation de 5% par rapport à l'année 2023.